

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

24 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BIEVILLE-BEUVILLE, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle polyvalente pour des raisons de sécurité, sous la Présidence de Monsieur CHAUVOIS Christian, Maire.

**Etaient présents** : BADAIRE Colette, BOUET Aline, DIOUF Ghislaine Sandy, DE SLOOVERE Françoise, JOUAN-TRAMPLER Danielle, LALONDE François, LANCE Stéphane, LEBLANC Pascal, LEBORGNE Hubert, LELANDAIS Olivier, MARIE Stéphanie, MOTTELAY Christian, OBLIN Elise, PREVOT Anne-Laure, PUTIGNIER Aurélie, TARDIF David et VILLEDIEU Corinne.

**Etaient absents** : BONVALET Christian (pouvoir à TARDIF David), DE GREGORIO-AVVENIR Sandy (pouvoir à MARIE Stéphanie), LALONDE François (pouvoir à LEBORGNE Hubert), PAILLEY Germain (pouvoir à PUTIGNIER Aurélie), PATUREL Hervé (pouvoir à LELANDAIS Olivier) et PROUST Véronique (pouvoir à DE SLOOVERE Françoise).

**Secrétaire de séance** : BADAIRE Colette.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande si les membres du Conseil Municipal approuvent le dernier procès-verbal de la réunion du 27 mai 2024. Monsieur TARDIF David demande à qu'une précision soit apportée à la délibération n°2024-057 en précisant conformément à ce qui a été voté que, concernant le Biogaz, la Commune ne souhaite pas de nouveau projet Biogaz.

Le procès-verbal de la séance du 27 mai 2024 sera modifié dans ce sens et est approuvé à l'unanimité.

## **RENOVATION ENERGETIQUE ET THERMIQUE DU GYMNASE : CHOIX DE L'ARCHITECTE – N°2024/063**

Monsieur le Maire présente l'appel d'offres en procédure adaptée qui s'est déroulé du 29 avril 2024 au 29 mai 2024. 31 dossiers de consultation des entreprises – DCE - ont été retirés de façon anonyme et 20 avec authentification.

La Commission d'appel d'offres a ouvert les plis le jeudi 30 mai, seuls trois candidats ont déposé une offre. L'analyse des plis a été faite en commission le jeudi 13 juin dernier et a abouti à la proposition de retenir le cabinet L2 architectes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec une abstention de Mme VILLEDIEU Corinne, à la majorité absolue,

DECIDE de retenir l'offre du cabinet L2 Architectes pour un montant HT total de 85 973,40 € comprenant deux co-traitants B14 fluides et thermiques pour 22 500 € HT et CREAMHOME structure pour un montant de 11 141 € HT ;

DECIDE retenir l'option bilan thermique pour un montant de 2 400 € HT ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

## **CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE A TEMPS COMPLET – N°2024/064**

Monsieur le Maire indique que deux agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade et que le travail de qualité qu'ils fournissent mérite cette reconnaissance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la création de deux postes d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 ;

CHARGE Monsieur le Maire des démarches nécessaires à l'exécution de cette décision.

## **SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE A TEMPS COMPLET ET D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET – N°2024/065**

Monsieur le Maire indique que suite aux avancements de grade 2024, il est nécessaire de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et un poste d'adjoint technique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 et un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 ;

CHARGE Monsieur le Maire des démarches nécessaires à l'exécution de cette décision.

## **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS COMPLET – N°2024/066**

Monsieur le Maire indique qu'un poste d'adjoint administratif à temps complet est nécessaire afin de permettre le recrutement d'un agent supplémentaire sur le poste accueil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 ;

CHARGE Monsieur le Maire des démarches nécessaires à l'exécution de cette décision.

## **SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE A TEMPS COMPLET – N°2024/067**

Monsieur le Maire indique que, suite au départ d'un agent en retraite, il est nécessaire de supprimer un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de supprimer un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 ;

CHARGE Monsieur le Maire des démarches nécessaires à l'exécution de cette décision.

**ATELIERS DU MERCREDI - CREATION DE 12 POSTES D'ADJOINT D'ANIMATION SAISONNIERS –**  
**N°2024/068**

Monsieur le Maire rappelle les modalités de recrutement des agents saisonniers et indique que cela permet de satisfaire aux obligations d'encadrement des enfants dans le cadre des ateliers du mercredi matin.

Trois taux horaires différents sont indispensables pour permettre notamment d'accueillir les enfants dès 7h30 le matin. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la création de 5 postes d'adjoint d'animation saisonniers à raison de 3.25/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 ;

DECIDE la création de 2 postes d'adjoint d'animation saisonniers à raison de 3.75/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 ;

DECIDE la création de 5 postes d'adjoint d'animation saisonniers à raison de 4.5/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 ;

PRECISE que leur rémunération sera calculée sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade ;

CHARGE Monsieur le Maire du recrutement en tant que de besoin et des démarches administratives liées à ce type de contrat.

**CREATION DE CINQ POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE**  
**D'ACTIVITES A RAISON DE 28/35<sup>ème</sup> – N°2024/069**

Monsieur le Maire rappelle que les effectifs scolaires annoncés ne sont pas en baisse. La 15<sup>ème</sup> classe ouverte à la rentrée 2021 sera toujours d'actualité.

Eu égard à toutes ces contraintes, Monsieur le Maire propose de créer cinq postes d'adjoint technique pour accroissement temporaire d'activités à raison de 28/35<sup>ème</sup>.

Ces créations visent à assouplir les difficultés liées à la gestion du personnel afin de garantir la meilleure gestion possible des temps périscolaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la création de cinq postes d'adjoint technique pour accroissement temporaire d'activités à raison de 28/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 ;

PRECISE que leur rémunération sera calculée sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade ;

CHARGE Monsieur le Maire des démarches nécessaires à l'exécution de cette décision.

**QUESTIONS DIVERSES – N°2024/070**

**Monsieur le Maire** rappelle l'approbation du RLPI en octobre prochain et informe que le Président de la Communauté Urbaine a renoncé sur ce sujet à son pouvoir de police au profit des maires.

**Monsieur le Maire** donne lecture d'un courrier du prestataire de la restauration scolaire indiquant une hausse des tarifs de 3.67 % à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 ; cette augmentation est conforme aux possibilités de révision du contrat ; néanmoins M. le Maire a rédigé un courrier leur demandant de revoir cette augmentation à la baisse eu égard notamment au cumul des augmentations successives supportées par la Commune et par effet rebond aux parents. Une réponse positive a été faite par le prestataire qui propose un taux de 2 %. Ce sujet sera évoqué au prochain Conseil Municipal.

**Monsieur le Maire** évoque la présence des gens du voyage pendant trois semaines au stade Gérard ANGOT.

Monsieur LEBORGNE Hubert informe que des mesures préventives vont être prises à ce sujet pour l'été sous la forme de l'implantation d'une benne chargée de gravats à cet endroit.

Monsieur LEBORGNE Hubert dresse le bilan des travaux réalisés ou à venir sur le territoire communal :

Dans le cadre de la Communauté Urbain, des enrobés vont être réalisés rue de Lymstone en septembre, ainsi que rue JB Colbert ; les passages piétons vont être repris également. Le plateau surélevé au Londel va être refait ; la phase 4 des travaux de réalisation de l'émissaire des eaux usées va débiter courant septembre ce qui impactera la circulation vers Blainville. La piste cyclable route de Mathieu est encore jonchée de gravillons, 150 potelets blancs vont être mis en place pour améliorer la circulation cycliste. L'ARD va accompagner les travaux EU en faisant des reprises de voirie sur la RD 141. Devant le bar des sportifs des pavés vibreurs vont être placés afin de sécuriser à cet endroit.

Monsieur MOTTELAY Christian relève que la sortie de la rue Côte de Nacre est très dangereuse également.

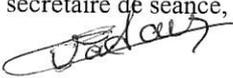
M. LEBORGNE Hubert termine en indiquant que des arceaux à vélos vont être implantés près des commerces et des endroits fréquentés.

**Madame OBLIN Elise** indique qu'un nouveau Directeur a pris ses fonctions à l'EHPAD de Douvres.

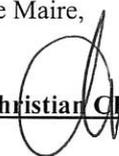
Mme OBLIN Elise fait part d'un problème de stationnement gênant sur la place Jules Gauthier eu égard à la présence des véhicules du garagiste ; Monsieur le Maire indique que c'est une préoccupation majeure et qu'il vient, d'ailleurs, d'adresser un courrier recommandé aux deux gérants.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h31.**

Le secrétaire de séance,

  
**Colette BADAIRE.**

Le Maire,

  
**Christian CHAUVOIS.**